

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com



Bonjour,

Vous avez l'intention de vous inscrire dans notre club ? Félicitations !

Dans la pratique du tir sportif ou de loisir, le respect des règles de sécurité est notre première préoccupation.

Seule la méconnaissance est responsable des craintes ou frayeurs, que certains critiquent, dans le tir comme dans tous les domaines...

Le tir sportif est un jeu d'adresse qui nécessite équilibre du corps et de l'esprit. Cet équilibre s'acquière et s'améliore par la pratique.

Le pouvoir de concentration détermine cette symbiose.

Les personnes nerveuses, soucieuses, ayant de fortes responsabilités dans leur vie de tous les jours, ainsi que les écoliers et étudiants, sont les premiers à reconnaître les bienfaits de notre sport. La sympathique ambiance et l'abstraction de tous soucis ou préoccupations lorsque l'on maîtrise cette discipline qu'est le "**tir sportif**" en fait **un élixir de sérénité**.

Le point de mire est le but à atteindre.

Nous ciblons l'objectif ; le mental ainsi que tous les muscles, sont impliqués : le corps et l'esprit.

La respiration se bloque au moment voulu, avant l'action de l'index sur la queue de détente : et tout est joué...

Une arme est une belle mécanique, de grande précision, ce qui en fait une œuvre d'Art.

Beaucoup d'adeptes, vous diront qu'ils ont le virus, ne craignez pas la contagion, venez la partager avec nous.

Retrouvez notre association sur le web : <http://www.atsmv.com>

Vous pouvez nous contacter par E-Mail : contact@atsmv.com

A bientôt !

**Le comité directeur
Des ATSMV**

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

Les entrainements à 10M se déroulent actuellement à l'Espace Guy Drut, 1 rue Boris Pasternak à Emerainville, le dimanche matin de 09h00 à 13h00. Cet espace pouvant être utilisé par la ville pour certaines manifestations, il convient de vérifier le planning d'ouverture régulièrement : <http://www.atsmv.com/infos-atsmv/se-retrouver>

Nous avons passé des accords avec le club de Quincy Voisins qui met à la disposition -gracieuse et exclusive- de nos adhérents le matériel de notre club pour la pratique à 25M (et son nettoyage...). Le droit d'entrée est modique et comprend les cibles.

Société de Tir de Quincy- Voisins
Président : Monsieur Alain BERTON
12 rue de la Bonne Rencontre, 77860 Quincy-Voisins
Téléphone : 01.60.04.12.84

Tarifs saison sportive 2018 – 2019

Droit d'entrée 1^{ère} année	35 €
<i>Ce droit d'entrée est de 17,50 € pour la deuxième personne d'une même famille et nul à partir de la troisième personne.</i>	
Seniors et Dames nés jusqu'au 31/12/1998	105 €
Juniors nés entre le 01/01/1999 et le 31/12/2001	75 €
Cadets nés entre le 01/01/2002 et le 31/12/2004	75 €
Minimes, Benjamins, Poussins nés entre le 01/01/2005 et le 31/12/2009	75 €

Deuxième club ou mutation en cours d'année:

cotisation du club + droit d'entrée..... (31 €+35 € = 66 €)

Le droit d'entrée n'est dû que la première année

LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE A.T.S.M.V.

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

Modalités d'Inscription ou de Mutation

Documents à remettre en main propre, lors d'une session de Tir au Gymnase Guy Drut.

Pièces à fournir pour toute inscription

- Une fiche de demande d'adhésion (imprimé fourni)
- Une copie d'une pièce d'identité
- Trois photos d'identité (4 pour l'Ecole de Tir)
- Un extrait de casier judiciaire n°3 (imprimé de demande fourni, vous pouvez également faire la demande en ligne sur : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>) (sauf Ecole de tir)
- Un certificat médical attestant votre aptitude au tir sportif
- Un justificatif de domicile (photocopie)
- Une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans (imprimé fourni)
- Le règlement de la cotisation
- Une attestation "Non licencié FFT" (imprimé fourni)

Documents supplémentaires à fournir pour les 2ème Club :

- Photocopie de la licence FFT en cours (et à chaque renouvellement)
- Une photocopie des autorisations de détentions d'armes (si vous en possédez)
- Nom et adresse du premier Club ainsi que du Stand

Les dossiers d'inscription sont à retirer exclusivement auprès de la Présidente ainsi que vos licences qui seront mises à votre disposition sous huitaine.

LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE A.T.S.M.V.

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

DEMANDE D'ADHESION

Au titre de : Premier Club Deuxième Club, Mutation

Nom : Mme - Mlle - Mr (1)

Nom de jeune fille :

Prénoms (tous) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (Confidentiel): Domicile :

Bureau :

Mobile :

Préciser si liste rouge.

Courriel :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

(Ville / Département / Arrondissement le cas échéant / Pays le cas échéant)

Nationalité :

Profession :

Parrainé(e) par: Mme, Mlle, Mr (1)

Sinon, comment avez-vous connu le Club ?

.....

.....

Merci de joindre à la présente un justificatif de domicile (photocopie).

Les participations aux concours, championnats ou autres manifestations peuvent faire l'objet de reportages photographiques mis en ligne sur le site web de l'association. Eu égard au droit à l'image de chacun, merci de préciser si vous acceptez ou non la parution d'une photographie sur laquelle vous apparaissez (en cas de réponse négative, la photographie pourra paraître, mais votre image sera "floutée"):

J'accepte

Je refuse

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Amis Tireurs Sportifs de Marne la Vallée dans son intégralité et accepte de m'y soumettre.

Je suis avisé(e) que toute fausse déclaration entraîne l'exclusion du Club, sans préavis ni dédommagement d'aucune forme.

Je m'engage à signaler au Secrétariat des Amis Tireurs Sportifs de Marne la Vallée tout changement d'état civil ou de domicile dans les plus brefs délais.

Fait à Le

Signature (précédée de la mention "Lu et Approuvé") (2)

(1) Rayez les mentions inutiles

(2) Signature des parents obligatoire pour les enfants mineurs.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la Loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ces informations ne sont pas transmises à des tiers.

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : contact@atsmv.com

ATTESTATION

SAISON SPORTIVE 2018 - 2019

Je, soussigné(e), (Nom, Prénom) :

.....

demeurant adresse :

.....

.....

.....

Atteste sur l'honneur

ne pas avoir été précédemment licencié(e) à la Fédération Française de Tir et ne pas avoir fait à ce jour de demande de licence dans un autre Club affilié à la Fédération Française de Tir.

Pour les personnes qui ont déjà été licenciées (même si il y a plusieurs années), merci de préciser votre ancien numéro de licence :

J'atteste en outre

- ne pas détenir d'arme à titre sportif
- détenir une arme à titre sportif*
- détenir plusieurs armes à titre sportif*

*dans ce cas fournir photocopie de l'autorisation (ou des autorisations)

Fait à

Le

(signature)

AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Site Internet : <http://www.atismv.com>

E-mail : contact@atismv.com

AUTORISATION PARENTALE

N° ASSOCIATION 1077922

Pour les adhérents de moins de 18 ans À apporter en double exemplaire

Je soussigné(e) :
Père ; Mère ; Tuteur légal*

Autorise mon fils, ma fille* à participer aux cours et entraînements, y compris ceux de l'Ecole ou du Collège de tir, ainsi qu'au différents Championnats F.F.Tir, Challenges, Concours, Coupes ou Stages organisés aussi bien sur le territoire de la Ligue Régionale de l'Île de France, que sur le plan national, jusqu'à la majorité légale.

Autorise la Présidente du club de Tir Pascale COTTE-MORRETON, ou son représentant, à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention chirurgicale qui pourrait s'avérer nécessaire par un praticien habilité.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Préférence du lieu hospitalier*:

HOPITAL SAINT CAMILLE – HOPITAL PRIVE DE MARNE LA VALLEE

AUTRE ? Préciser:

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : TEL:

Coordonnées de la ou des personnes à contacter en cas d'accident

Nom : TEL:

Nom : TEL:

Nom : TEL:

Fait à

Le

Signature (Précédé de la mention lu et approuvé)

(*)Rayer les mentions inutiles

DEMANDE D'EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (Bulletin n°3)

La loi sanctionne le fait de se faire délivrer l'extrait du casier judiciaire
d'un tiers (Article 781 du Code de procédure pénale)

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE AU

**CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
44317 NANTES CEDEX 3**

si vous êtes né(e) en France métropolitaine,
dans un département d'Outre-Mer ou hors de France

**PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
DE VOTRE LIEU DE NAISSANCE**

si vous êtes né(e) dans un territoire
ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer

Remplissez complètement et lisiblement toutes les rubriques en caractères d'imprimerie

► ÉTAT CIVIL DU DEMANDEUR OU DE L'ENFANT MINEUR POUR LEQUEL LE BULLETIN EST DEMANDÉ

NOM | |
PRÉNOM(S) | |
NOM MARITAL
OU D'USAGE | |
NÉ(E) LE | | | | | | | | | | | |
A | ARRONDISSEMENT (PARIS, LYON) | | | |
N° DÉPARTEMENT | | | | | DOM-TOM OU PAYS autre que France | |
SEXE Masculin Féminin
Filiation | | | |
Nom du père prénom
| | | |
Nom de la mère prénom

► ADRESSE OÙ DOIT ÊTRE EXPÉDIÉ LE BULLETIN

N/ et Voie | |
Code postal | | | | | | | |
Ville | |
Pays | |

► NOMBRE D'EXTRAITS DEMANDÉS | | Le | |

Signature du demandeur :

**Si vous êtes né(e) hors de France,
vous devez joindre un justificatif d'identité**
(photocopie lisible d'une pièce d'identité)

GRATUIT - NE PAS JOINDRE
d'enveloppe ou de timbre pour le retour

Seul le bulletin n°3 peut être obtenu et uniquement par la personne qu'il concerne
(Articles 774 et suivants du Code de procédure pénale)